

Des «Clubs Ambition» pour aider les jeunes des quartiers sensibles à trouver un emploi



Impliquer les entreprises : essayer la formule « Club » sur des territoires sensibles

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi grâce un accompagnement intensif de type coaching et la mobilisation de toutes les opportunités d'emploi du territoire.

Créés, en 2006, dans le cadre de la mission emploi quartiers, trois « Clubs Ambition » ont été mis en place et animés par Pôle emploi à Marseille, pour aider les jeunes issus des quartiers prioritaires à trouver un emploi. A fin 2012, 14 « Clubs Ambition » sont actifs dans les Bouches du Rhône. Aux côtés de Pôle emploi, des petites et grandes entreprises s'engagent pour recruter des jeunes issus des quartiers sensibles et participent ainsi à la lutte contre la discrimination et à la promotion de la diversité.. Plusieurs partenaires participent à leur financement : ACSé, communauté d'agglomération, etc. Sur Marseille, les clubs bénéficient de crédits européens. En 2013, La formule « Club Ambition » s'est développée sur le Var (2 Clubs) et dans les Alpes Maritimes (3 Clubs) soit au total 19 Clubs en PACA.

OBJECTIFS ET NATURE DES ACTIONS

Chaque Club vise l'objectif de 50 % de sorties en emploi durable, soit une quarantaine de demandeurs d'emploi par an en CDI ou en CDD de plus de six mois. Il s'appuie sur des principes de confiance (entre animateur et bénéficiaires) et de proximité (implantation au sein même des agences Pôle emploi) permettant :

- une prospection intensive et solidaire des entreprises ;
- une exploitation systématique de toutes les opportunités d'emplois du territoire.

Le « Club Ambition » est une prestation collective d'une durée de trois mois. Il réunit entre 12 et 15 personnes. Le conseiller Pôle emploi assure l'animation du Club et accompagne son groupe tout au long de l'action, lors de regroupements collectifs pour faire

le point sur les actions engagées et sur les résultats de chacun des bénéficiaires (trois fois par semaine) et lors d'entretiens individuels pour répondre aux problématiques spécifiques rencontrées.

Les « Clubs Ambition » sont situés dans les locaux de Pôle emploi et proposent aux participants une documentation professionnelle (annuaires d'entreprises, revues professionnelles...) et l'accès à des ordinateurs, téléphones, etc.

→ étape 1

Les candidats sont orientés vers le Club par les acteurs de l'emploi (Pôle emploi, mission locale, Maison de l'emploi), les acteurs sociaux et les associations de quartier. Ils doivent répondre aux conditions suivantes :

- être âgés de moins de 30 ans dans la majorité des Clubs mais des Clubs « seniors » ont également été testés avec succès.

LES POINTS FORTS DU DISPOSITIF

L'implication des acteurs du Service public de l'emploi et des entreprises.

Le suivi intensif et individuel des participants. L'apprentissage des techniques de recherche d'emploi.

La prospection des entreprises.

La fixation d'objectifs pour les jeunes.

La possibilité de bénéficier de périodes en entreprise.

Le dispositif est efficace grâce à la méthode de prospection des entreprises et l'accompagnement intensif des participants

- avoir un niveau d'études V ou IV (un Club Jeunes diplômés a été créé sur Marseille pour répondre à une forte demande);
- avoir un projet professionnel;
- résider dans les quartiers prioritaires définis par la politique de la ville (zones urbaines sensibles, contrats urbains de cohésion sociale, zones franches urbaines).

→ étape 2

Au sein du Club, le parcours des chercheurs d'emploi comprend plusieurs étapes :

- un entretien avec l'animateur du Club : il s'agit de vérifier le projet professionnel du participant et sa motivation à être accompagné de façon intensive pendant trois mois ;
- un apprentissage des techniques de recherche d'emploi durant la première semaine (CV, lettre de motivation, présentation, réseau, ciblage des entreprises, utilisation du téléphone et des outils Internet, etc.) ;
- des entretiens individuels les semaines suivantes ;
- des réunions de travail en groupe pour préparer ou réaliser des démarches collectives de recherche d'emploi. Ces réunions ont lieu au moins trois fois par semaine. L'animateur s'appuie sur une prospection ciblée des entreprises pour alimenter le travail des participants ;
- des contacts avec des entreprises par téléphone, sur le terrain, lors de forums ou de manifestations « emplois », par candidature spontanée. Les entreprises sont prospectées en amont et sont susceptibles de recevoir des candidatures dès la première semaine du parcours.

→ étape 3

Toutes les semaines, l'animateur fixe des objectifs à chaque demandeur d'emploi et fait le point avec lui.

Les démarches de recherche d'emploi sont solidaires: chaque participant prospecte pour lui, mais, en fonction des informations qu'il recueille, il les partage avec les autres.

Les participants peuvent aussi effectuer des démarches ensemble.

Chaque chercheur d'emploi est suivi de façon intensive jusqu'à son accès à l'emploi ou sur une période de trois mois, qui peut être renouvelée une fois.

Selon leurs besoins, les participants peuvent bénéficier d'une période d'adaptation formation en entreprise (EMT Jeunes ZUS, AFPR, contrat de professionnalisation...) et de prestations de Pôle emploi hors entreprise (tests MRS, par exemple).

L'animateur a également un rôle de promotion du Club auprès des entreprises : il leur présente le Club et les candidatures des participants suite à des offres d'emploi diffusées par Pôle emploi ou lors de manifestations «emplois».

Il contacte aussi les entreprises qui ont signé des chartes sur la diversité, l'emploi dans les quartiers, etc.

RÉSULTATS

En 2012, 1036 bénéficiaires dont 52% de femmes, 93 % de moins de 30 ans et 7% de plus de 45 ans .

- 78% sont issus des ZUS/CUCS
- 85% ont un niveau inférieur au niveau II

Au 31/12/12, 6694 mises en relation ont été effectuées (7 en moyenne par participants), et 1438 entretiens d'embauches réalisés .

Les résultats affichent 78% d'actions positives dont :

- 67% de placement en emploi temporaire ou supérieur à 6 mois , dont 12% en CDI
- 9% d'orientation vers une formation dont 4% formation longue qualifiante

Contact

Nicolas GARNIER
Pôle emploi Bouches du Rhône
nicolas.garnier@pole-emploi.fr
Alain BOS
Pôle emploi PACA
alain.bos@pole-emploi.fr